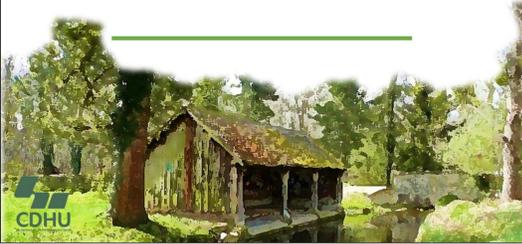


Plan local d'urbanisme

Pièce n°4, a : Règlement graphique de la commune au 1/5000ème

Dossier approuvé

Vu pour être annexé à la délibération :



Légende

- Zone Ua
- Zone Ub
- Zone Ux
- Zone A
- Zone Ap
- Zone N
- Zone 2AU
- Zone Up
- Zone NI
- Périmètre d'une orientation d'aménagement et de programmation
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Site identifié au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé
- Zone humide
- Zone potentiellement humide
- Lisière des massifs boisés de plus de 100 ha
- Mares et mouillères (PNR)
- Elements identifiés au titre de l'article L151-19

Liste des emplacements réservés

Numéro	Bénéficiaire	Superficie	Destination
1	Commune	2 688 m ²	Espaces verts/continuités écologiques
2	Commune	1 336 m ²	Logements et mixité sociale
3	Commune	3 60 m ²	Voie d'accès

